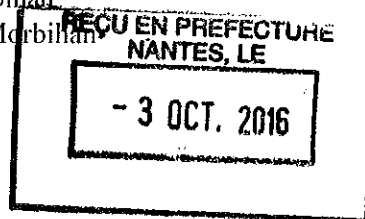

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 13 septembre 2016
à 14H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 13 septembre 2016 à 14H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan



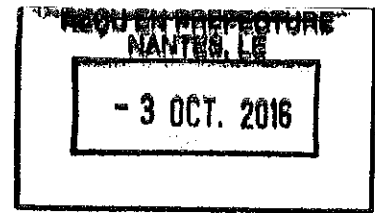
ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 13 septembre 2016
à 14H30 à La ROCHE BERNARD

2 RESSOURCES:

Budget Principal : exercice 2016 : décision modificative n°2

Les crédits inscrits de décision modificative n°2 sont très limités et ne remettent pas en cause les équilibres approuvés par le Conseil d'Administration lors du vote du budget. Il s'agit de rajouter des crédits (5000 €) pour donner suite à la décision prise en juin dernier d'adhérer à l'APPCB (assemblée permanente des Président des Commission locales de l'eau de Bretagne) et de permettre par ailleurs de faire une expertise du pont levant du barrage d'Arzal (5000 €).

Des recettes supplémentaires permettent de financer ces dépenses. Ce sont les recettes en lien avec les indemnités perçues dans le cadre des arrêts maladies plus nombreux que prévus depuis le début 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte telle que proposée la Décision Modificative n°2 du budget Principal pour l'exercice 2016.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2
EXERCICE 2016

REQU EN PREFECTURE
 NANTES, LE

- 3 OCT. 2016

Section d'Investissement

Chapitre-article-désignation	Dépenses			Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM
TOTAL	-	-		-	-	

Section de Fonctionnement

Chapitre-article-désignation	Dépenses			Recettes		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total par article BP + DM
62 - 62268 - 64 - autres honoraires		6 000,00	10 000,00			
65 - 6574 - 0202 - subvention de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé		5 000,00	5 000,00			
64 - 6419 - 0201 - remboursement rémunération du personnel					11 000,00	16 000,00
TOTAL	0,00	11 000,00		0,00	11 000,00	16 000,00